

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° **002** /OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

AVIS AUX IMPORTATEURS

Messieurs les importateurs et les transitaires sont informés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois de Février 2019, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,95	655,95
U.S.A.	Dollar Américain	575,00	574,49
ROYAUME UNI	Livre Sterling	728,53	754,95
JAPON	Yen	5,18	5,25
CANADA	Dollar Canadien	423,03	433,98
CHINE	Yuan	83,32	85,19
SUISSE	Francs Suisse	579,88	578,90
DANEMARK	Couronne Danoise	87,86	87,87
NORVEGE	Couronne Norvégienne	65,58	67,40
SUEDE	Couronne Suédoise	63,42	63,38
R.D. DU CONGO	Francs Congolais	1,92	1,92
NIGERIA	Naira	8,17	5,17
GHANA	Cedi	0,13	0,13
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	70,08	70,08
INDE	Roupie	8,20	8,08
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	39,30	42,08
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	156,49	157,42

Cet avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le **04 FEV. 2019**

P. le Commissaire des Douanes et
Droits Indirects p.o.
Le Directeur des Opérations Douanières
Régionales



ESSIEN K. Atta-Kakra